

Mardi 23 décembre 2025



Top Génétique ^{vente}

2 génisses - EARL DE LA PETITE BORDE

CATALOGUE DE VENTE



F1 – VICTOIRE



F2 - VAGABONDE

Contact : 0684090020 – 0553961403 – blondegenetique@orange.fr
www.blondegenetique.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE « Top Génétique » – Casteljaloux

Le présent règlement détermine les règles applicables à la vente d'animaux reproducteurs de race Blonde d'Aquitaine (mâles et femelles) proposés aux enchères lors du SPACE 2022 ; Vente « Top Génétique ».

Les présentes conditions générales de vente sont réputées connues et acceptées sans réserve par les vendeurs et les acheteurs.

ARTICLE 1 : Modalités générales de vente

Les ventes sont conclues à l'amiable entre l'acheteur et le Représentant de la SAS Blonde Génétique, agissant d'ordre et pour le compte des éleveurs qui restent propriétaires des animaux jusqu'au prononcé de l'adjudication de leur vente et paiement intégral de la facture commerciale.

Les renseignements zootechniques figurant au catalogue sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la SAS Blonde Génétique ou de ses adhérents. Les animaux sont proposés à un prix de base et un prix de retrait fixés par la SAS Blonde Génétique en accord avec les propriétaires des animaux.

La vente se déroule aux enchères, à main levée dans le ring et par clic sur internet, montantes par tranche de 100 €. La vente sera accessible également via www.vente-blondegenetique.fr (diffusion en direct). Les vidéos et photos individuelles des animaux sont à disposition sur notre chaîne Youtube dans la rubrique dédiée à la vente. Dans le cas où deux ou plusieurs personnes se porteraient acquéreurs du même animal, ce dernier est adjugé au meilleur disant.

Toute vente conclue est payable au comptant.

ARTICLE 2 : Conditions de règlement

Les prix de vente s'entendent hors taxes, départ des fermes d'origines ou départ Concours. Tout adjudicataire agissant pour le compte d'un tiers aura obligatoirement son nom mentionné au procès-verbal étant entendu que ce dernier sera tenu solidairement responsable de l'achat en cas de défaillance de son mandant. La remise, au bénéfice de l'acheteur, des documents afférents aux animaux achetés, ne s'effectuera que sous réserve de l'encaissement intégral du prix de vente, frais de commissions inclus.

ARTICLE 3 : Frais de vente

Les frais de vente, à la charge des acheteurs, représentent :

5% du montant HT du prix d'adjudication pour la France

7% du montant HT du prix d'adjudication pour l'étranger

Pour les animaux destinés à l'exportation : Les frais de vente n'incluent pas les dépenses supplémentaires éventuelles inhérentes aux exigences réglementaires d'exportation propres à chaque pays, (frais de quarantaine, analyses sanitaires, pedigree, transport, etc.) qui seront facturées en sus. Les animaux proviennent d'élevages assujettis à la TVA agricole.

■ **L'acheteur est assujetti à la TVA en France :** Facturation de 5,5% applicable sur le prix d'adjudication de l'animal et 20% sur les frais de commissions (TVA récupérable).

■ **L'acheteur est assujetti à la TVA dans un pays membre de l'UE :**

Fourniture par l'acheteur de son numéro d'identification intracommunautaire et exonération de la TVA sous réserve de la présentation obligatoire du justificatif d'exportation.

■ **L'acheteur est non assujetti à la TVA en France ou dans un pays membre de l'UE :**

Facturation de la TVA à un taux de 2,1% applicable sur la totalité du prix de vente.

■ **L'acheteur est hors UE :**

Exonération de la TVA sur présentation obligatoire du document douanier attestant l'exportation.

Pour les animaux invendus aux enchères : Tout animal présenté à la vente sans acquéreur au prix de réserve, sera alors proposé à la vente amiable au prix de base, auquel s'ajouteront les frais de vente de 4% ou 6% du montant HT.

ARTICLE 4 : Garanties sanitaires

Les animaux présentés à la vente répondent aux conditions sanitaires exigées pour le Concours auquel ils participent. À la demande de la SAS Blonde Génétique ; ils ont été contrôlés avant la vente en BVD virologie, IBR, neosporose, besnoitiose et paratuberculose pour les animaux de + de 18 mois. Les animaux présentés à la vente sont tous contrôlés par génotypage auprès de la SAS GEN&BLOND ; ils sont tous « présumés non porteurs » ou « non porteurs » de l'axonopathie et « présumés non transloqués ».

La SAS Blonde Génétique délivrera dans un délai minimum d'un mois après la vente, le certificat généalogique de l'animal muté au nom de l'acheteur, le

dossier sanitaire de l'animal, le résultat de génotypage et le compte-rendu de Vérification de Compatibilité Génétique.

ARTICLE 5 : Responsabilité de la SAS Blonde Génétique

Blonde Génétique ne pourra être tenue responsable d'une quelconque défaillance ou défaut de déclaration des vendeurs et/ou acquéreurs vis-à-vis des animaux mis en vente. À ce titre, l'acheteur et/ou le vendeur renoncent expressément à tout recours envers la SAS Blonde Génétique pour obtenir réparation des préjudices résultant de tout vice caché qui trouverait son origine dans un défaut de déclaration de l'éleveur propriétaire et/ou des conséquences pouvant résulter d'une maladie ou d'un défaut constaté postérieurement à la vente et qui n'aurait pu être détecté par les moyens mis en place à travers le plan de prévention sanitaire de la Station.

La SAS Blonde Génétique ne peut être tenue responsable de la présente vente si une inexécution totale ou partielle est due à des accidents fortuits ou de forces majeures tels que : incendie, grêle, inondation, neige, gel, impossibilité de charger (...)

ARTICLE 6 : Enlèvement et transport

Toute vente réalisée entraîne l'enlèvement de l'animal par l'acheteur dans un délai de 8 jours, sauf accord entre les parties. Le transport des animaux est à la charge de l'acheteur et pourra être, à sa demande, organisé par la SAS Blonde Génétique. Dans ce cas, les frais de transport seront calculés en fonction de la distance à parcourir depuis le lieu de départ.

L'attente, le chargement et le transport sont sous la responsabilité de l'acheteur. De ce fait, tout animal quittant la ferme ou le Concours voyage sous la responsabilité de l'acheteur, qui devra s'assurer en conséquence et en supporter les charges qui en résultent.

ARTICLE 7 : Clause de réserve de propriété

Les animaux vendus resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet du prix d'adjudication et des frais de vente, et cela quelles que soient les modifications physiologiques ou les transformations subies par ces animaux (loi n° 80-335 du 12 mai 1980). Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. L'acheteur ne pourra revendre les animaux non payés à des tiers sans en avoir préalablement averti le vendeur et avoir obtenu son accord express et écrit. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la vente, au transfert à l'acheteur des risques de perte, de modifications physiologiques ainsi que des dommages que ces animaux pourraient occasionner.

ARTICLE 8 : Clause compromissoire

Blonde Génétique n'est pas tenue personnellement à des obligations de garanties qui pèsent sur le vendeur ni des obligations de paiement qui pèsent sur l'acheteur. En cas de contestations ou de litiges, les Parties conviennent de soumettre à l'arbitrage l'ensemble des différends, de quelque nature que ce soit, pouvant naître du présent contrat. Chaque Partie désignera son arbitre, et en informera par LRAR son cocontractant. À compter de la réception de la lettre recommandée, ce dernier dispose d'un délai de 30 jours pour procéder à la désignation de son arbitre et en informer dans les mêmes formes l'autre Partie. Les arbitres désignés par les Parties en choisiront d'un commun accord un troisième chargé de présider le tribunal arbitral. Conformément à l'article 1444 du Code de procédure civile, le Président du Tribunal de Commerce d'Agen est compétent pour procéder à la désignation d'un autre arbitre en cas de difficulté, dans les conditions de l'article 1457 du même Code. À compter de la désignation du troisième arbitre, ceux-ci disposent d'un délai de 3 mois pour rendre leur sentence. Le non-respect de ce délai n'a toutefois pas pour effet de faire disparaître la compétence arbitrale. Les arbitres sont expressément autorisés à statuer en amiables compositeurs. La sentence arbitrale est insusceptible d'appel.

ARTICLE 9 : Garanties supplémentaires

Les animaux étant vendus en tant que reproducteurs, tout animal, dans le cas d'inaptitude physique à la reproduction, devra être repris ou échangé par l'ancien propriétaire, mais seulement après avis d'une commission d'enquête nommée par la SAS Blonde Génétique. Toute réclamation, faite à la SAS Blonde Génétique ne pourra être prise en compte que dans un délai de 3 mois à compter de la signature du contrat de vente.

En aucun cas, la SAS Blonde Génétique ne saurait être tenue responsable de toute anomalie génétique ou phénotypique survenue sur la descendance de l'animal. Aucune réclamation, même en cas de vice rédhibitoire, n'est recevable tant que l'acheteur n'a pas réglé le montant total de son achat.

Mardi 23 décembre 2025

Top Génétique ^{vente}

2 génisses - EARL DE LA PETITE BORDE

GÉNISSES

	NOM	NUMANIMAL	DATE NAISSANCE	PERE	GPM	PROPRIETAIRES
F1	VICTOIRE	FR3224558717	01/08/2024	RUFUS	HILARIO	EARL DE LA PETITE BORDE (32)
F2	VAGABONDE	FR3224558708	25/05/2024	RUFUS	JERRY	EARL DE LA PETITE BORDE (32)



F1 – VICTOIRE

Mise à prix : 4 800€

Née le : 01/08/2024

Propriétaire :
EARL DE LA PETITE BORDE (32)



Index GEMBAL

IFNAIS
95

CRsev
102

DSsev
106

DMsev
106

ALait
103

AVEL
99

IVMAT
108

Mensurations

Hauteur Garrot	134 cm
Longueur -Corps	156 cm
Longueur Bassin	54 cm
Largeur Hanche	47 cm
Largeur Trochanters	49 cm
Profondeur Poitrine	66 cm
Tour Poitrine	183 cm
Finesse de Cuir	5 mm

Généalogie

FRANCE BLONDE D'AQUITAINE 271, Rue de Pechabout - B.P.45 47002 AGEN Cedex Tél. 05 53 96 00 89 - Fax 05 53 96 62 09 e-mail : blondedauquaine@orange.fr	VICTOIRE FR 3224558717
NOBLE FR 8160048486 Reproducteur RECOMMANDÉ VS A POINTAGE 70 69 83 74 79 Naïseur GAEC DES NAUZES 81 LAUTREC	TITAN FR 8121853754 A
IMPASSE FR 8160263799 Reproductrice ELITE B POINTAGE 73 80 82 73 77 Naïseur GAEC DES NAUZES 81 LAUTREC	COCAINE FR 8125088665 A
HILARIO FR 5615036629 Reproducteur ELITE VS B POINTAGE 79 80 76 75 78 Naïseur EARL ROBIN-PICARD 56 CARO	ARAMIS FR 2231849207 A
NEBULEUSE FR 3217656826 Reproductrice RECOMMANDÉE C POINTAGE 61 79 81 69 72 Naïseur EARL DE LA PETITE BO 32 ST MEZARD	FRANGIPANE FR 8128011141 A
HANITA FR 3212549856 Reproductrice ELITE A POINTAGE 60 94 84 70 77 Naïseur EARL DE LA PETITE BO 32 ST MEZARD	CARABAS FR 8130581423 C
	DIVINE FR 5615036181 A
	EVEIL FR 3209707649 C
	BELINDA FR 3206726927 B



RUFUS



NEBULEUSE



HILARIO

Victoire vient d'avoir 16 mois. C'est une fille de RUFUS, un très gros taureau qualifié RRJ en station, né dans l'élevage Dayde (81), pointé 76A. Il est très puissant, grand, d'une longueur exceptionnelle de corps et de bassin. Il a d'excellentes qualités de race, que ce soit dans sa couleur ou dans sa tête. Il transmet surtout de la finesse et beaucoup de grain à tous ses produits, qui respirent la blondeur.

Côté mère, NÉBULEUSE est une fille de HILARIO sur EVEIL. C'est une excellente reproductrice avec beaucoup de lait, indexé à 109, et un IVV de 370 jours sur 7 veaux.

VICTOIRE est une génisse de type mixte, avec beaucoup de muscle et bien marquée dans sa cuisse. Son bassin est bien structuré, ouvert aux ischions et bien marqué aux trochanters. Son attache de queue est fine et bien noyée, ce qui lui procure beaucoup d'harmonie dans son arrière-main. Sa cuisse est rare, avec un grain de viande impressionnant et un cuir ultra-fin. Elle est en prime estampillée par deux écussons, qui en disent long sur ses qualités musculaires. Tous ses index GEMBAL sont complets et de bon niveau, avec 106 en DM et en DS, 103 en LAIT et 108 en IVMAT.

Une belle blonde nommée VICTOIRE, qui va vous faire gagner en qualité maternelle et musculaire à travers ses produits, qui seront racés avec du grain, et qui finira sûrement sa carrière en bouchère d'excellence.

F2 - VAGABONDE

Mise à prix : 5 000€

Née le : 25/05/2024

Propriétaire :
EARL DE LA PETITE BORDE (32)



Index GEMBAL

IFNAIS
102

CRsev
107

DSsev
103

DMsev
99

Alait
98

AVEL
100

IVMAT
104

Mensurations

Hauteur Garrot	139 cm
Longueur -Corps	161 cm
Longueur Bassin	59 cm
Largeur Hanche	50 cm
Largeur Trochanters	52 cm
Profondeur Poitrine	68 cm
Tour Pointrine	198 cm
Finesse de Cuir	7 mm

Généalogie

FRANCE BLONDE D'AQUITAINE
271, Rue de Pechabout - B.P. 45
47002 AGEN Cedex
Tel. 05 53 96 00 89 - Fax 05 53 96 62 09
e-mail : blondeaquitaine@orange.fr

NOBLE FR 8160048486
Reproducteur **RECOMMANDÉ VS** A
POINTAGE | 70 | 89 | 83 | 74 | 79

Naisseur GAEC DES NAUZES
81 LAUTREC

RUFUS FR 8160011521
Reproducteur **RECOMMANDÉ VS** A
POINTAGE | 60 | 81 | 90 | 71 | 76

Naisseur GAEC DES NAUZES
81 LAUTREC

IMPASSE FR 8160263799
Reproducteur **ELITE** B
POINTAGE | 73 | 80 | 82 | 73 | 77

Naisseur GAEC DES NAUZES
81 LAUTREC

JERRY FR 6414414919
Reproducteur **DIFFUSION** B
POINTAGE | 63 | 77 | 84 | 73 | 74

Naisseur GAEC ITHURBIDIA
64 IHOLDY

ORIANE FR 3218860165
Reproducteur **RECONNUE** B
POINTAGE | 71 | 80 | 80 | 74 | 76

Naisseur EARL DE LA PETITE BO
32 ST MEZARD

DOUCHKA FR 3208514250
Reproductrice **ELITE** B
POINTAGE | 63 | 80 | 78 | 77 | 74

Naisseur EARL DE LA PETITE BO
32 ST MEZARD

FR 3224558708 VAGABONDE

TITAN FR 8121853754 A

COCAINE FR 8125088665 A

ARAMIS FR 2231849207 A

FRANGIPANE FR 8128011141 A

BANCO FR 4747206950 A

DANUBE FR 6412027660 B

ANTARO FR 3205737353 B

2793 FR 3204622793 B



RUFUS



ORIANE



JERRY

VAGABONDE aura 19 mois le jour de Noël. Comme sa sœur, c'est une fille de RUFUS, ce grand taureau puissant et raceur, avec une très belle origine où l'on retrouve de grands raceurs comme TITAN-ARAMIS et THÉODULE, ainsi que la célèbre Cocaïne, qui est aussi la mère du célèbre GHETTO.

Côté mère, ORIANE est une fille de JERRY, taureau RRJ de station, fils de BANCO sur BOUDA, issu de l'élevage CORNU (64). C'est une vache ultra productive, avec un IVV de 343 jours, un AVEL à 111 et un IVMAT à 103.

VAGABONDE est une génisse mixte-élevage avec un gros potentiel squelettique. Elle a beaucoup de longueur de corps et de bassin. Son bassin est plat, fonctionnel et bien positionné.

Elle est superbe dans ses qualités de race : une tête expressive, une super couleur bien froment, surtout pour la saison, avec une bonne signature de son père sur son dessin de muscle et sa finesse de cuir mesurée à 7 mm. Ses index de synthèse GEMBAL sont de 102 en IFNAIS, 110 en ISEVR et 104 en IVMAT.

Une future belle vache d'envergure, productive, avec un pedigree très neutre et puissant, qui peut devenir la future tête de souche de votre cheptel. À vous d'en décider.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Rejoignez-nous
sur Facebook



Rejoignez-nous
sur YouTube



Rejoignez-nous
sur Instagram



Retrouvez toute notre actualité sur
notre page Facebook
[@blondegentique](https://www.facebook.com/blondegenetique)

Abonnez-vous à notre chaîne
YouTube et retrouvez toutes
nos vidéos [@blondegentique](https://www.youtube.com/@blondegentique)

Retrouvez toute notre actualité sur
notre page Instagram
[@blondegentique](https://www.instagram.com/blondegentique)

Activité de maigre :

- Spécialisé exclusivement sur la race “blonde d’ aquitaine”
- Approvisionnement :
 - *20% des animaux proviennent d’achats dans les élevages locaux (lot-et-garonne + départements limitrophes)*
 - *80% négoce (approvisionnement coopératives + autres négoces) - provenance 80% sud-ouest / 20% grand-ouest*
- Modèle de commercialisation :
 - *Vente quasi-exclusivement en export, en direct auprès des éleveurs avec une forte rétention des clients*
 - 85% Italie
 - 10% Europe du nord
 - 5% Maghreb
 - *Export direct - 7000 broutards / an*
 - *Broutards de repousse - 4500 animaux / an*
 - 12 sites de conditionnement de broutards d’une capacité total de 1500 places

Commerce de bovins de boucherie auprès d’abattoirs régionaux - 1500 animaux / an

Coordonnées :
05 53 68 54 59
aeb.blond@expalliance.fr